

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES COMPTES 2004

Dicastère de Monsieur Laurent Kurth

Composition de la sous-commission

Mme Sylvia Morel (parti radical)
M. Jean-Charles Legrix (parti UDC) absent
M. Alex Fischli (parti socialiste)

Le PV a été fait par M. Alex Fischli en remplacement de M. Legrix, malade et excusé.

Personnes rencontrées :

- M. Laurent Kurth, chef du dicastère des Finances, de l'Economie et de l'urbanisme,
- M. René Barbezat, chef du service financier
- Mme Martine Donzé, cheffe de service des ressources humaines
- Mme Sylvène Aeschlimann, contrôle financier
- M. Olivier Santschi, administrateur de la Caisse de pensions (CPC) et adjoint au chef du service financier
- Mme Céline Frutiger, adjointe à la cheffe du service économique
- M. Denis Clerc, chef de service du service d'urbanisme et de la police du feu et des constructions

Boucllement des comptes

La présentation du boucllement des comptes par M. Laurent Kurth laisse apparaître un déficit de 17,9 millions de francs, soit une aggravation de 7,7 millions par rapport au budget accepté par le Conseil général. L'étude des comptes indique que les recettes fiscales sont inférieures de 1,28 millions à celles de l'exercice 2003 et de 7 millions par rapport au budget 2004. Ces différences peuvent s'expliquer de la manière suivante :

Le budget 2004 a présenté des projections trop optimistes. Certaines sommes ont été comprimées (charges) ou surestimées (recettes) plus que ce qui pouvait être fait, notamment en ce qui concerne :

- les comptes d'insuffisance des personnes physiques et morales (inférieur de 1,77 millions par rapport au budget 2004) ,
- l'impôt sur la fortune des personnes physiques (inférieur de 1,75 millions au budget 2004),

- Les effets de l'APMS et du délai de carence sont inférieurs de moitié environ aux prévisions,
- la mauvaise estimation des factures sociales sur lesquelles la Commune n'a pas de maîtrise et qui indique un dépassement de 2,02 millions.

Une fois de plus, la lecture des comptes nous livre la triste réalité du compte 3300300 *Remises – rectificatifs et non-valeurs* qui affiche une perte de 5,613 millions. Le paiement des impôts doit être un acte solidaire et le fait de s'y soustraire péjore gravement les finances d'une communauté, sans parler de l'inéquité face aux autres citoyens qui s'acquittent de leurs obligations. Cette situation peut s'expliquer par le problème que rencontre le service des contributions de l'Etat face aux contrôles des déclarations et face aux contentieux. L'Etat semble être conscient du problème mais ne semble pas vouloir le résoudre pour l'instant. Le chef du dicastère des finances de la Chaux-de-Fonds s'engage à interpellier le service des contributions sur les méthodes de taxation et leur suivi.

L'analyse de la situation, par le chef du dicastère des finances, après la lecture des résultats, est très sombre. Il n'est évidemment pas acceptable de poursuivre de cette manière et pour maîtriser le déficit, il propose d'explorer les pistes suivantes :

- réaliser des économies dans le fonctionnement ou envisager la suppression de certaines prestations,
- développer les activités économiques de la ville pour augmenter les entrées fiscales,
- développer la politique communale en matière de commerce local. L'objectif, entre autre, est de redonner un visage plus dynamique au commerce sur le POD,
- développer l'attractivité de la ville pour accueillir de nouveaux habitants,
- développer la rénovation et la construction de logements en attirant les investisseurs,
- renforcer le service économique de la Commune,
- augmenter les impôts, si nécessaire, pour palier à la dégradation des finances communales (sur ce point, le Conseil communal communiquera sa position à la commission lors de la prochaine séance plénière).

Péréquation

La contribution de la péréquation a été supérieure d'un million aux prévisions budgétaires.

Pour faire suite aux critiques actuelles de certains élus face à la péréquation, il est bon de faire la différence entre la péréquation et le désenchevêtrement.

Le désenchevêtrement n'a pas d'autres objectifs que la juste répartition des charges liées aux infrastructures dont profite toute la collectivité neuchâteloise. Actuellement, certaines communes assument des charges qu'elles ne devraient pas assumer. Pour illustrer cette iniquité, le Conseiller communal nous cite un exemple : la Commune de la Chaux-de-Fonds met à disposition une part du temps de Madame Stähli-Wolf pour la direction de l'Hôpital. Il en va de même pour SIM et M. Hainard, pour le SIS et M. Barben, pour le CIFOM et M. Berberat. Ces prestations ne sont pas couvertes par le canton ni par les autres communes qui bénéficient de ces services au même titre que les autres coûts de fonctionnement des institutions concernées.

La péréquation est-elle un instrument permettant de combler les différences structurelles de chaque commune. Nous ne devons pas oublier que la Chaux-de-Fonds contribue largement au revenu cantonal par l'activité économique qui s'y déploie, mais que les bénéficiaires (c'est à dire les revenus générés par cette activité) se trouvent souvent ailleurs.

Ressources Humaines

Mme Martine Donzé, cheffe de service

En plus du rapport d'activité fourni à la sous-commission, nous apprenons que le délai de carence introduit par le Conseil communal a permis d'économiser environ 50 mois de salaire sur les comptes 2004.

Contrôle financier

Mme Sylvène Aeschlimann

Madame Aeschlimann a pour mandat le contrôle de tous les services de la Commune ainsi que d'autres entités paracommunales en ce qui concerne les domaines comptables, financiers et organisationnels. Après chaque vérification, elle établit un rapport qui est transmis au responsable du dicastère concerné ainsi qu'au chef du dicastère des finances.

Ces rapports n'ont pas la vocation d'être publiés mais chaque sous-commission devrait pouvoir être informée par les chefs de dicastère des problèmes importants soulevés par le travail de Mme Aeschlimann.

Caisse de pensions du personnel communal (CPC)

M. Olivier Santschi, administrateur

La caisse de pension s'achemine vers une modification importante avec la sortie des assurés actifs et pensionnés de l'hôpital, ce qui représente un tiers de l'effectif. L'expert mandaté confirme que cette modification ne remet pas en cause la viabilité de la CPC. En ces temps difficiles, il est toujours agréable de rappeler que plus des deux tiers de la fortune de la CPC sont investis dans les Montagnes neuchâteloises, ce qui représente plus de 200 millions de francs.

Actuellement, la CPC étudie plusieurs projets de construction immobilière en ville pour environ 50 logements.

Service économique

Mme Céline Frutiger

Le service économique emploie actuellement 2,5 EPT mais Mme Frutiger a été mise à disposition de la plate-forme RUN à 75 %, ce qui constitue la contribution de la Commune à cette étude qui se décline actuellement sur trois axes :

1. Essayer de trouver des synergies entre les trois villes – le Locle, la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel – sur les dossiers de la culture, de l'économie, de la communication et des transports.
2. Faire la liste des collaborations possible entre la Chaux-de-Fonds et le Locle tout en incluant toute la région.
3. Prendre en considération toute l'agglomération qui s'étend en direction de St-Imier d'une part et de Morteau d'autre part.

Le Conseil communal présentera certainement un rapport au Conseil général au mois de juin pour expliquer la démarche et proposer un pré-contrat.

En ce qui concerne les indicateurs conjoncturels, nous apprenons que les exportations ont globalement augmenté l'année dernière, mais qu'en revanche, la construction a accusé une nette diminution.

Service d'urbanisme

M. Denis Clerc, chef de service

Suite à certaines critiques, le service d'urbanisme entend développer une politique de communication plus active, notamment en ce qui concerne :

- la relation avec les habitants, les promoteurs, les industriels qui déposent des demandes au service d'urbanisme,
- la consultation auprès des personnes concernées par des projets d'une certaine importance avant la présentation des dossiers au Conseil général,
- la présentation publique des projets importants par le Conseil communal,
- la présentation du patrimoine et l'amélioration de l'image de la Ville.

Le Conseil communal attache une grande importance au bon fonctionnement de ce service car il joue souvent un rôle important pour l'image de la Commune auprès des habitants ou des investisseurs.

La sous-commission financière remercie Monsieur le Conseiller communal Laurent Kurth et ses chef-fe-s de service pour leur disponibilité, la qualité des renseignements fournis et leur engagement en faveur de notre collectivité.

Alex Fischli
Rapporteur